

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 4 pouvoirs

Date de convocation
13 Décembre 2017

Date d'affichage
13 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Philippe GALLOIS, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.**

Absents : **Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD.**

Représentés : **Thierry BESSON par Colette PERNET, Denis FENAT par Jean ROULIN, Catherine HAMEREL par Amelle DAHMANI, Brigitte MASSON par Dominique DETERM.**

Madame Bernadette MILLOT a été nommée secrétaire

Objet : **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

N° de délibération : **2017_12_20_09**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Spécialiste de la gestion publique en gestion financière et comptable, la DGFIP de Châlons-en-Champagne est notre interlocuteur local en la matière.

Elle nous accompagne régulièrement dans notre gestion financière et budgétaire quotidienne pour garantir la sécurité et la fiabilité financière et l'efficacité de nos procédures internes. Elle apporte également un soutien technique par son expertise en matière de fiscalité directe et d'analyse des comptes (analyse rétrospective et prospective).

Le contexte économique et la situation des finances publiques rendent plus que jamais nécessaires les actions communes entre l'ordonnateur et le comptable public dans tous les domaines : recettes, dépenses, tenue des comptes, conseils fiscaux et financiers.

Nous avons déjà mené conjointement nombre d'actions de modernisation (dématérialisation de la chaîne comptable et de la paie, révision des régies municipales de recettes et d'avances, adhésion au service de paiement Tipi et par carte bancaire, suivi de l'exécution financière des marchés publics), de suivi et de communication budgétaire, fiscale et financière (fiscalité, contentieux, gestion du patrimoine, délais de paiement, rapport financier annuel).

Il vous est proposé de formaliser ces engagements réciproques en matière de gestion comptable, budgétaire et financière par une convention de partenariat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 12 décembre 2017,

OUI l'exposé qui précède,

AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat ci-jointe avec la DGFIP.

Résultat du vote :

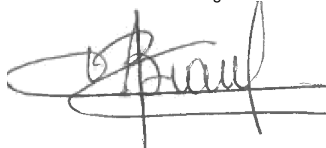
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
24	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 22/12/2017 à 16:16:09
Référence : ba6a41bfbb76ddca9bd641e4ddc6853bb7120c4